

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 février 2012

---

**ASSOUPLISSEMENT DES RÈGLES RELATIVES À LA REFONTE DE LA CARTE  
INTERCOMMUNALE - (N° 4218)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 20

présenté par  
M. de La Verpillière

-----

**ARTICLE 5 QUATER**

I. - Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« b) *bis* À la dernière phrase du même alinéa, les mots : « le maire a notifié son » sont remplacés par les mots : « les maires ont notifié leur ».

II. – En conséquence, à la dernière phrase de l'alinéa 15, substituer aux mots :

« le maire a notifié son »,

les mots :

« les maires ont notifié leur ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de correction syntaxique.